

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES... NE RESTEZ PAS SEULE, DES PROFESSIONNELLS PEUVENT VOUS AIDER



Dans l'urgence

Gendarmerie ou Police - Service des urgences médicales **17 ou 112 ou 15**

Pour être écoutée - orientée - accompagnée dans vos démarches

■ Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation

Planning familial - AGEN

05 53 66 27 04

Maison des femmes - VILLENEUVE-SUR-LOT

05 53 40 03 62

■ Référent violences faites aux femmes

Réseau d'entraide 47 contre les violences conjugales

07 85 38 05 07

■ Accueil de jour départemental

Maison des femmes - VILLENEUVE-SUR-LOT

05 53 40 03 62

Des professionnelles vous accueillent dans un lieu sécurisé, avec espace de repos pour femmes avec ou sans enfants (équipée pour répondre aux besoins de première nécessité). Sensibiliser, informer, accompagner dans le but de préparer le départ du domicile.

■ Services d'accueil et d'orientation

AGEN

09 54 65 46 75

VILLENEUVE-SUR-LOT

05 53 40 08 19

MARMANDE

05 53 20 81 23

Accueil personnalisé de proximité permettant écoute et orientation adaptée aux besoins

■ Information sur vos droits, sur les aspects juridiques, orientation

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

06 23 07 89 82

Permanences à Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande, Nérac

■ Services du Conseil départemental (Centres médico-sociaux - service de PMI)

Agen Louis Vivent 05 53 69 40 41, Montanou 05 53 77 09 20, Tapie 05 53 98 62 30 Nérac 05 53 97 44 00,

Marmande 05 53 64 65 45, Tonneins 05 53 84 17 50, Villeneuve-sur-Lot 05 53 36 23 23, Fumel 05 53 71 20 61

■ Un accompagnement psychologique

Association Alizé

06 49 57 35 25

■ Un numéro national (Appel anonyme et gratuit)

Violences femmes info

39 19

Pour une recherche d'hébergement

SERVICE SOCIAL

115

ou le service d'accueil et d'orientation (voir coordonnées ci-dessus)

Des professionnels à votre écoute pour une mise à l'abri mais également une information pour une orientation.

Pour porter plainte

Brigade de gendarmerie - Commissariat de police. Possibilité de préparer cette action avec une des associations citées ci-dessus.

Procureur de la République. Par courrier.

La violence conjugale : une victime, un auteur.
La violence conjugale est inacceptable - La loi peut vous protéger